Nombre de Membres en Exercice
15

Qui ont pris Part à la Délibération
10

Date de la Convocation
19/06/2025

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE SAINT VICTOR MALESCOURS

SEANCE DU 25 JUIN 2025

L'an deux mil vingt cinq
le vingt cinq juin
à vingt heures trente
Le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur BOMPUIS Yves, Maire.

PRESENTS : ROYON Elisabeth, TEYSSIER Frédéric, BROCARD Béatrice, FAURE Emilie FAVARON Jacques, ODIN Edwige, SOUQUE Philippe, VALOUR Philippe, VIAL-GAUVRIT Michèle.
EXCUSES : BLACHON Daniel, DEVUN Carole, MELLADO Nicolas, PATOUILLARD Emilie, SABOT Norbert.

Madame Edwige ODIN a été nommée secrétaire de séance.

OBJET DE LA DELIBERATION

N° 2025/03/02

Convention de délégation de compétence de l'organisation des transports scolaires

Monsieur le Maire rappelle que la Commune est Autorité Organisatrice de Second rang (AO2) dans le cadre des transports scolaires et que la convention qui la lie avec la Région arrive à son terme le 31 août 2025.

A ce titre Monsieur le Maire présente la nouvelle convention pour les 3 années à venir. S'il n'y a pas de changement majeur pour la rentrée de septembre 2025, il est à noter le changement des modalités d'encaissement des participations des familles dès la rentrée scolaire 2026/2027. En effet, ces dernières devront payer directement à la Région, l'objectif étant une simplification des flux financiers.

De ce fait, il convient de signer une nouvelle convention entre la Région (Autorité organisatrice) et la Commune de Saint-Victor-Malescours (Organisateur secondaire AO2).

Le Conseil Municipal, après en avoir pris connaissance et délibéré :

- **APPROUVE** la convention et **AUTORISE** Monsieur le Maire à la signer

Au registre sont les signatures.

Le Maire,
Yves BOMPUIS

La secrétaire de séance,
Edwige ODIN

MAIRIE de ST-VICTOR-MALESCOURS 43140 (Haute-Loire)

AR Prefecture
043-214302275-20250625-2025_03_02-DE
Reçu le 08/07/2025